

Grands principes

Vis-à-vis de la loi, rien n'oblige une commune à éclairer la nuit.

L'éclairage d'une commune vient généralement d'une décision d'un élu suite à une demande.

Si une commune éclaire, la loi lui impose de respecter des règles d'éclairage.

La demande

- Sécurité routière
- Sécurité des biens et des personnes
- Mise en valeur des monuments
- Publicité
- Confort de vie

Les effets néfastes

- Sécurité routière

Pour les éclairages où l'ampoule est visible des usagers :

Éblouissement et fatigue du conducteur à chaque passage des points lumineux.

Zones de contraste trop franches entre les zones sombres et suréclairées. Ce qui ne permet pas à la vue de s'adapter avec un risque de renversement de piéton augmenté.

Les effets néfastes

- Sécurité des biens et des personnes

Banalisation de l'activité humaine la nuit.

Mise en évidence des biens.

Il y a plus d'agressions le jour que la nuit (statistiques de la police).

L'éclairage ne profite pas qu'à l'honnête citoyen.

Les effets néfastes

- La mise en valeur des monuments

Les monuments de France payent des éclairages pour la mise en valeur des églises.

L'éclairage des monuments se réalise du bas vers le haut du fait que les monuments de France n'acceptent pas toujours les éclairages tombants (du haut vers le bas) car ils nécessitent d'être fixés sur les parois.

Les effets néfastes

- Publicités éclairantes

La publicité éclairante est soumise à une autorisation du maire.

Les sky tracers de boîtes de nuit sont assimilés à de la publicité éclairante et par conséquent doivent obtenir une autorisation du maire de la commune où ils sont implantés.

La publicité éclairante dévalorise l'environnement nocturne des villes.




Les effets néfastes

- Le confort de vie

Lumière intrusive dans la vie intime des foyers.

30 à 40 % de la facture électrique d'une ville est dû à l'éclairage public et contribue à l'endettement et donc à la baisse du pouvoir d'achat.

L'éclairage omniprésent la nuit maintient la sécrétion de la mélatonine par la glande épiphyse ce qui peut avoir des répercussions sur la santé (maintien de l'attention, libido, cancers).




Les effets néfastes

- La biodiversité

Déséquilibre global de la Chaîne alimentaire :

L'éclairage artificiel est la deuxième source d'extinction des insectes après les pesticides.

Profondes modifications des écosystèmes, que ce soit dans le règne animal ou végétal.




Faune et flore nocturnes souffrent de la disparition de l'obscurité

Les Insectes

- La lumière est un piège fatal pour la plupart des espèces. Deuxième cause d'extinction après les pesticides. *Source : Muséum d'Histoire Naturelle*
- Elle est largement exploitée dans le braconnage des papillons pour collections. *Rappel : en France, 4500 espèces de lépidoptères nocturnes, pour 250 espèces diurnes.*
- Après un délai de 2 ans, un point lumineux ne piège plus d'espèces remarquables : la décimation est totale.
- Il devient très difficile pour une espèce photophobe-phile d'éviter les zones de halo.



Les insectes

Le Grand paon de nuit : autrefois « commun » sauf dans le Nord a quasiment disparu dans nombreux départements.

Grand Paon de nuit (*Saturnia pavonia major*)






Espèces des noctambules !

Le premier avantage de vivre la nuit est de pouvoir échapper aux prédateurs qui survolent le jour. Pour les espèces sensibles à la chaleur, la nuit est aussi synonyme de températures plus fraîches et d'humidité...

Silène de nuit
Il aime la fraîcheur de la nuit et devient alors accessible aux insectes pollinisateurs.

Chouette-souris
Crépusculaire, elle se nourrit des insectes nocturnes et les prévoit.

Chouette effraie
Seule et sans rival, perçoit les ultrasons et capture ses proies à son insu.









Crapaud calamite
À la saison des amours, le mâle fait entendre un chant proche de celui du grillon.



Mulot sylvestre
Pousse un cri aigu très bref pour marquer sa présence.



Grand paon de nuit
La femelle attire le mâle de très loin en émettant des odeurs.






Les solutions

- Sécurité routière
 - Privilégier le balisage des routes.
 - Opter pour un coefficient d'uniformité adaptés de 0,2.






Les solutions

- Sécurité des biens et des personnes

Associer les éclairages à des détecteurs de mouvements ou des horloges astronomiques qui simulent la présence humaine.





Les solutions

- Mise en valeur des monuments

Autoriser la mise en place d'éclairage tombant sur les monuments.

Couper l'éclairage des monuments à partir de 23h30 sachant qu'au moins 80% de la population dort et que les 20% restant sont au travail.

Éclairer les monuments de manière occasionnelle.





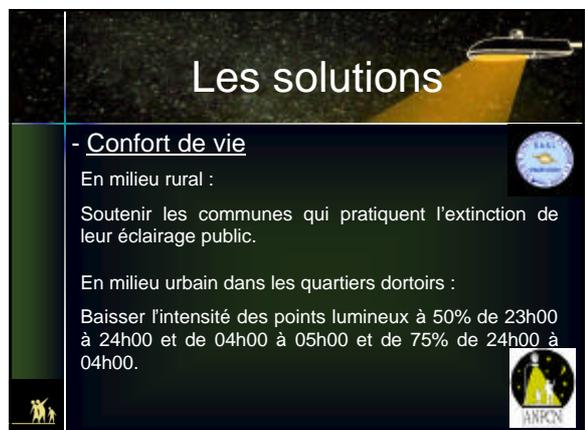
Les solutions

- La publicité

Interdire les sky-tracers.

Privilégier les publicités non polluantes par halo et demander leur extinction à partir de 23h30.





Les solutions

- Confort de vie

En milieu rural :

Soutenir les communes qui pratiquent l'extinction de leur éclairage public.

En milieu urbain dans les quartiers d'habitat :

Baisser l'intensité des points lumineux à 50% de 23h00 à 24h00 et de 04h00 à 05h00 et de 75% de 24h00 à 04h00.




Les actions dans le 71

Le 23 mars 2007, création d'un groupe de travail au niveau du département :

- M. Degroise Bernard (trésorier SASL) délégué ANPCN
- M. Lavandier Didier (président SASL) délégué ANPCN
- Mme Develay Arlette (présidente aomsl)
- Melle Liard Virginie (responsable de l'environnement au Grand Chalons)
- Mme Moncet Catherine et M. De Pasquale Philippe (responsables des diagnostics du SYDEL)
- M. Vieillard Victor (ingénieur éclairagiste à Lyon)




Les actions dans le 71

Se tenir informé des moyens techniques d'éclairage en tenant compte de la demande et de la protection de l'environnement.

Soutenir les communes qui pratiquent l'extinction de leur éclairage la nuit.

Sensibiliser les élus à la protection du ciel nocturne et aux économies d'énergie que cela amène (participation aux 60 ans du SYDEL).

Faire prendre en compte les recommandations de l'ANPCN dans les diagnostics réalisés par le SYDEL.

Participer sur des villes tests à des mesures de halo




Les actions dans le 71

Signature en commun de courriers aux maires et à la préfecture de Mâcon en vue de faire stopper les sky tracers.

Prise de rendez-vous avec les services techniques de la ville de Montceau les mines afin de faire connaître les recommandations de l'ANPCN et de leur laisser une documentation technique.

Faire de la prévention auprès des gérants des boîtes de nuit afin d'éviter l'installation de sky tracers.

Prendre des rendez-vous avec les élus des agglomérations afin de faire stopper les sky tracers ou du moins d'en limiter leur portée à 60 mètres de manière fixe.




Les actions dans le 71



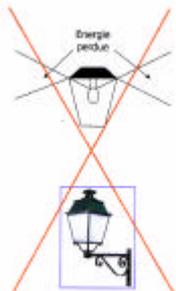


Les actions dans le 71





Les actions dans le 71



à éviter



recommandé

Bien plus lumineux que l'ancien. L'angle de projection est juste, d'éclairage. Actuellement, certains mauvais choix.

Les maires ont le pouvoir de décision final quand à l'installation d'un type d'éclairage et ils ont tendance à partir sur des mauvais choix.

